



PHILIPPE SAIVE,
Echevin de la Culture
et des Sports

La vie culturelle redémarre
à Ans avec le festival
"Mélange de Couleurs"

Page 13



La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale. Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h (hors jours de fermeture de l'Administration communale)**.

Une adresse de courrier électronique **ans-nouveau@ans-commune.be** est également à votre disposition.

E-guichet de la commune d'Ans : l'Administration à domicile en quelques clics

Mis en ligne depuis plusieurs mois, notre nouvel e-guichet a pour vocation de rapprocher l'Administration de ses citoyens dans des domaines variés. Il permet, à titre d'exemple de :

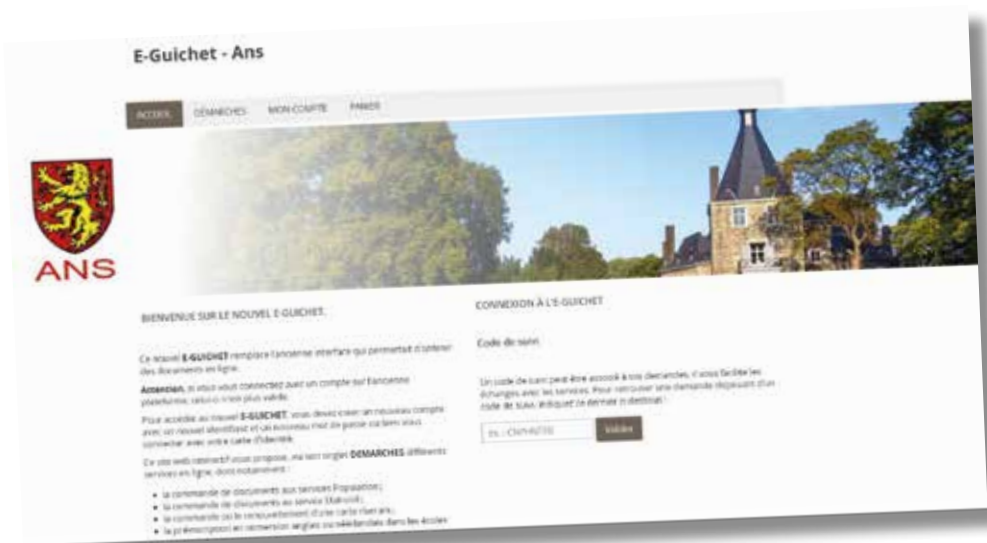
- ! commander des documents administratifs ou d'état civil
- ! déclarer un changement d'adresse dans la commune
- ! inscrire un enfant en classe d'immersion anglaise ou néerlandaise
- ! déposer son Curriculum vitae au service du personnel
- ! inscrire un bébé à la crèche
- ! demander l'autorisation pour abattage d'arbre

2

- ! demander une carte de riverain ...
(Cette liste de documents est évolutive).

Pour ce faire, il suffit de se connecter à l'adresse <https://ans.guichet-citoyen.be/> ou utiliser la fonction e-guichet, située à droite sur la page d'accueil de notre site internet communal.

La première étape consiste en la création d'un compte personnel, soit au moyen d'un identifiant+ mot de passe, soit par identification avec lecteur de carte d'identité ou encore via **ltsme**.



Une fois le choix opéré, l'utilisateur sera averti par mail de la réception de sa commande. Il sera également informé du coût éventuel de celle-ci et des modalités de paiement. Dans l'état actuel des choses, le paiement se fait par virement bancaire, d'ici peu il sera possible de par application bancaire.

Concernant la commande de documents administratifs en ligne, le guichet électronique prévoit également le lien vers l'application « mon dossier » qui permet d'imprimer gratuitement à son domicile les principaux certificats administratifs.

Pour tous renseignements : 04 247 72 11.



Sommaire :

| | |
|--|---------|
| La commune d'Ans au service de ses citoyens..... | p 2 |
| Sommaire - Les Ansois qui font "la une"..... | p 3 |
| La zone de police Ans/Saint-Nicolas vous présente son bilan d'activités 2020!..... | p 4-5 |
| Ans et le Réseau Vélo Points-nœuds en Province de Liège, une nouvelle aventure vélocipédique voit le jour!..... | p 6 |
| Ils se sont dit oui..... | p 7 |
| Lutte contre les dépôts sauvages et déchets clandestins..... | p 8-9 |
| Constitution d'une réserve de recrutement de surveillant(e)s de garderies scolaires..... | p 10 |
| Pour retourner en festival demain, je me vaccine..... | p 11 |
| La Commune va encore plus loin pour ses clubs!..... | p 12 |
| Mélange de couleurs - Festival musical..... | p 13 |
| Garantie locative - Prêt à taux 0..... | p 14 |
| L'Agence de Développement Local d'Ans distribue des kits de soutien aux coiffeurs, esthéticiennes et autres métiers de contact..... | p 15 |
| Le Service de Médiation de Dettes du CPAS d'Ans : un intermédiaire sur la route de l'équilibre budgétaire..... | p 16 |
| Vous éprouvez des difficultés pour vous faire vacciner, les Services communaux sont là pour vous aider..... | p 17 |
| Agenda, vive la vie..... | p 18-19 |
| Un magnifique geste au profit de nos Aînés... .. | p 19 |
| Pour voir mes proches quand je veux demain, je me vaccine..... | p 20 |

Site de la commune d'Ans : www.ans-commune.be

Bibliotheca Ans



Les Ansois qui font «la une»

En avril dernier, Hubert Goffin, dont la statue accueille les visiteurs qui montent la Côte d'Ans, était présenté sur le site de l'Ambassade de Belgique dans la rubrique Focus (<https://focusonbelgium.be/fr>).

Il faut dire qu'il est le premier ouvrier à être fait Chevalier de la Légion d'honneur, par Napoléon. Remise le 22 mars 1812 à l'Hôtel de ville de Liège, cette distinction honorifique constitue un des premiers actes officiels de la France napoléonienne en terre wallonne.

Pour en savoir plus sur la catastrophe du Beaujonc et les dures conditions des mineurs de l'époque, consultez notre site dédié à l'histoire d'Ans www.bibliotheca.ans-commune.be ...

La bibliothèque virtuelle pour vous plonger dans l'histoire d'Ans- Alleur- Loncin et Xhendremael



3

ANSINFOS





Grégory Philippin,
*Bourgmestre et
 Président de la zone de Police*

La zone de police ANS/ Saint-Nicolas vous présente son bilan d'activités 2020!

Comme chaque année, la zone de police ANS/ST-NICOLAS est heureuse de vous communiquer son bilan d'activités pour l'année 2020.

En préambule, rappelons que les priorités reprises dans notre plan zonal de sécurité sont : la sécurité routière, les vols qualifiés dans les habitations ainsi que les vols avec violences. Une attention particulière est également réservée aux vols de véhicules, à la problématique des stupéfiants ainsi qu'à la criminalité environnementale (déchets, épaves, ...).

Force est de constater que **le bilan de la criminalité est très bon** puisque, hormis la problématique des stupéfiants, l'ensemble des phénomènes affichent une nette diminution

par rapport à l'année précédente. Notons néanmoins que la problématique des stupéfiants ne reflète pas la réalité, mais plutôt l'activité policière (chiffre noir important).

Ci-dessous, un tableau reprenant l'évolution de chaque phénomène prioritaire :

| | 2019 | 2020 | Evo% |
|------------------------------------|------|------|------|
| Accidents avec dégâts matériels | 449 | 314 | -30% |
| Accidents avec lésions corporelles | 97 | 92 | -5% |
| Vols dans les habitations | 405 | 206 | -49% |
| Vols avec violences | 83 | 58 | -30% |
| Stupéfiants | 185 | 200 | +8% |
| Vols de véhicules | 58 | 49 | -15% |
| Criminalité environnementale | 507 | 420 | -17% |



Précisons que pour les accidents avec lésions corporelles, nous n'avons recensé aucun tué sur nos routes en 2020. Il s'agit uniquement de blessés légers sur la commune d'Ans et 5 blessés graves sur la commune de Saint-Nicolas.

4 En ce qui concerne les **appels 101 faits à la zone de police** (via le centre de communication de la police fédérale) : nous avons enregistré 20.887 appels en 2020 contre 20.279 en 2019, soit une augmentation de 3%.

Il est important de souligner que «seulement» 43% de ces appels ont été transmis à la zone pour intervention sur le terrain (contre 39% en 2019).

Le délai moyen d'intervention est de 17,10 minutes (entre l'appel et notre arrivée sur place) contre 19,24 minutes en 2019.

Nous passons également beaucoup de temps à **la rédaction de procès-verbaux**. Il y en a de plusieurs types : PV initiaux (le début de la procédure), PV subséquents (les suites d'une procédure), PV judiciaires, PV pour infractions de roulage et PV pour accidents de roulage.

A côté des procès-verbaux, il y a également **la rédaction de mains courantes**, qui constituent notre quotidien. Ces dernières permettent de signaler des faits nuisant à la personne qui la dépose, même si ceux-ci ne constituent pas forcément une infraction. Contrairement à une plainte, cette démarche ne



visé pas à poursuivre en justice l'auteur des faits. Même si elle est au départ une déclaration purement informative, elle peut constituer un début de preuve dans une procédure ultérieure.

Ainsi, notre zone de police a rédigé :

| | 2019 | 2020 | Evo% |
|--------------------------|--------|--------|------------|
| Fiches informations | | | |
| Main courante | 12.810 | 13.577 | +6 % |
| PV Initiaux | | | |
| Judiciaire | 5.877 | 5.876 | Status quo |
| Roulage (hors accidents) | 2.643 | 3.946 | +49 % |
| PV Subséquents | | | |
| Judiciaire | 5.654 | 5.303 | -6 % |
| Roulage (hors accidents) | 665 | 526 | -21 % |

Le **travail de quartier** n'est pas en reste : nos agents de quartier ont également réalisé 5.436 domiciliations et le traitement de 4.921 pièces administratives.

Le **service armes** voit son nombre de dossiers augmenter également de 29 %. Pas moins de 327 dossiers ont été traités pour l'année 2020. Ces dossiers concernent essentiellement des nouvelles demandes de détentions et des contrôles quinquennaux.

En ce qui concerne le **travail d'enquête**, on note 639 apostilles (demandes du Parquet) traitées et 431 missions d'initiative.

Notons à ce niveau que les violences intrafamiliales ont augmenté de 23 % par rapport à 2019. Toutefois, nous pouvons affirmer que cette tendance n'est absolument pas liée au confinement dû à la pandémie mais plutôt à une parole plus libérée qu'auparavant.

Comme il s'agit ici d'un bilan, voici encore d'autres chiffres :

▮ Cette année 2020 a été marquée par l'apparition du **COVID-19**, ce qui a engendré une nouvelle charge de travail pour les policiers. Pas moins de 736 PV ont été dressés dans ce cadre (déplacements non autorisés, couvre-feu, rassemblement, ...).

▮ **1.506 PV pour arrêts et stationnements** ont été dressés (soit 4,5 fois de plus qu'en 2019).

▮ **871 sanctions administratives pour arrêts et stationnements** ont été dressées sur la commune d'Ans depuis la mise en place du Protocole d'accord avec le Parquet de Liège en juin 2020.

▮ Les actions « vitesse » ont été renforcées : **913 PV pour vitesse excessive** ont été dressés, soit 27 fois plus qu'en 2019.

▮ A l'occasion de nos actions « conduite sous influence », 1.068 véhicules ont été contrôlés ; 46 PV ont été dressés pour **ivresse au volant** et 14 PV ont été dressés pour **drogues au volant**.

▮ Nous avons procédé à 165 arrestations administratives (+6 % par rapport à 2019) et 320 arrestations judiciaires (+43 % par rapport à 2019). Mentionnons que 17 % des arrestations judiciaires sont le résultat de nos contrôles orientés sur le terrain.

Voilà donc un bilan très positif brossé rapidement et qui permet de mettre en avant nos efforts constants afin de remplir notre mission essentielle : assurer votre sécurité !

ARRÊTS ET STATIONNEMENTS

| Nombre | 2019 | 2020 | Evo% |
|--------------|------|-------|----------------|
| PV | 331 | 1.506 | + 355% (x 4,5) |
| SAC | 0 | 871 | +6 % |
| TOTAL | 331 | 2377 | + 618% (x 7,2) |

VITESSE

| Nombre | 2019 | 2020 | Evo% |
|---------|------|------|--------|
| Vitesse | 37 | 913 | (x 27) |

Répartition spatiale (2020) :

- ANS : 718
- STN : 195 (problématique panneaux F1)

APPELS 101

| Dispersion géographique des appels transmis aux équipes interventions (2020) | | |
|--|-----------------|-----|
| Commune | Nombre d'appels | |
| ANS | 4.686 | 52% |
| SAINT-NICOLAS | 3.365 | 38% |
| AUTRES | 887 | 10% |



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

Protégez-vous, protégeons-nous...





Grégory Philippin,

Bourgmestre et
Président de la zone de Police

Ans et le Réseau Vélo Points-nœuds Province de Liège, une nouvelle aventure vélocipédique voit le jour!

Envie de pédaler et de découvrir nos magnifiques paysages ? Découvrez Réseau Vélo Points-nœuds Province de Liège qui, désormais, met également en valeur

notre patrimoine qu'il longe à l'instar du château de Waroux et du Fort de Loncin.

sportifs ou randonneurs, de nouveaux itinéraires riches en découvertes.

Ce parcours sûr et attrayant est idéal pour la pratique de la randonnée à vélo et la découverte touristique de nos richesses.

Comme la végétation qui reprend ses droits, le balisage sera prochainement installé tandis que de nouvelles cartes points-nœuds reprenant le parcours ansois sortiront de presse.

Connecté au reste de la Wallonie et aux pays et régions frontaliers (Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Pays-Bas, Flandre), il s'appuie sur la colonne vertébrale du RAVeL qui irrigue notre territoire.

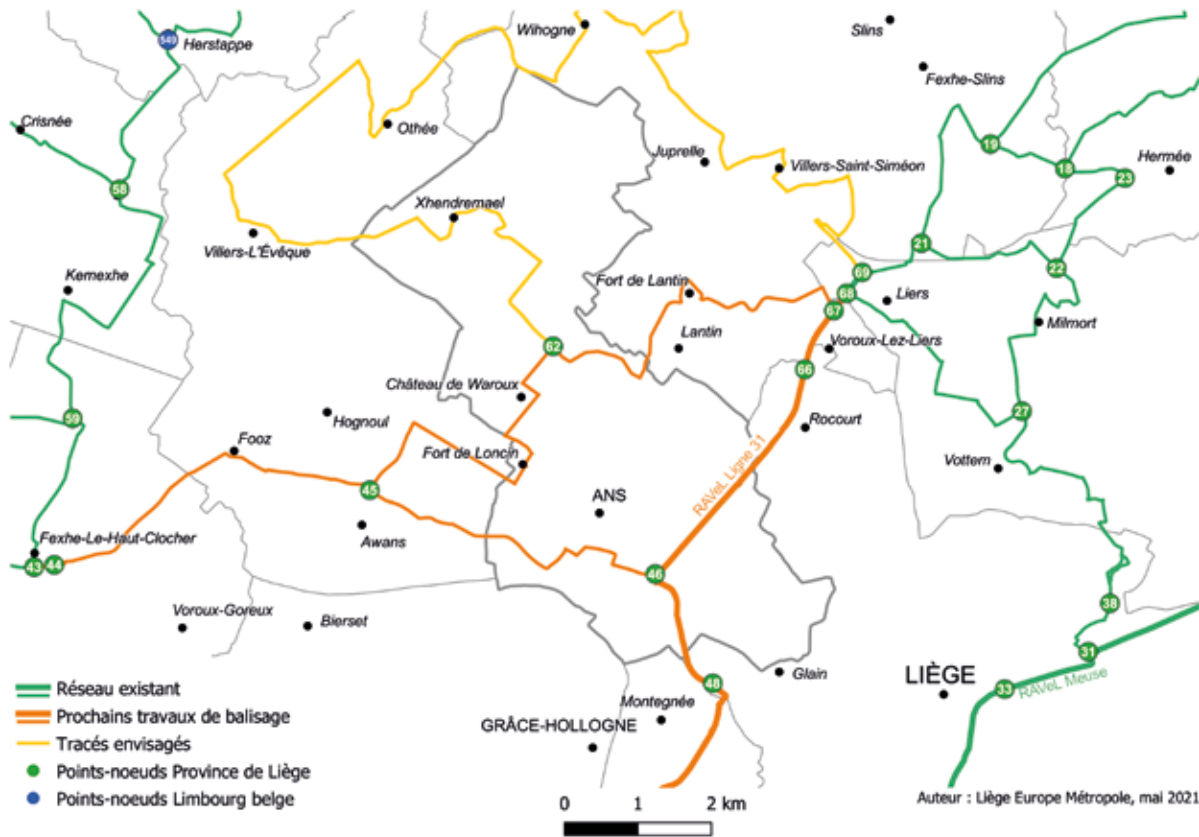
Entretemps, découvrez les cartes points nœuds existantes disponibles en téléchargement ici : www.liegetourisme.be/telechargez-nos-cartes.

Alors que la pratique du vélo explose, voilà un outil complémentaire développé en partenariat entre votre Commune et la Province qui offre aux vélotouristes,

Bonnes découvertes !



Photo d'illustration



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Protégez-vous, protégeons-nous...

« Ils se sont dit oui »



Le 17 avril 2021

Les époux RUGGIERO-BOUFFLETTE



Le 17 avril 2021

Les époux GEOFFROY-HEBRAN



Le 24 avril 2021

Les époux BRUMIOUL-LEGROS

Et depuis, nous nous sommes adaptés...

La vie et l'amour continuent...

En attendant un retour à la vie normale le plus vite possible...





Walther Herben,

Premier Echevin en charge
des Travaux et de l'Environnement

Lutte contre les dépôts sauvages et déchets clandestins

Ans passe à la vitesse supérieure!

Une étape supplémentaire vient d'être franchie dans la lutte contre les dépôts sauvages et clandestins dans notre belle commune d'Ans.

En effet, voici quelques jours, **le service des Agents Constatateurs d'Infractions Environnementales s'est adjoint la collaboration d'un ancien policier,**

1^{er} Inspecteur principal, actuellement en congé précédant la retraite.

Ce nouvel agent mettra désormais son expérience à profit pour débusquer, identifier et prendre en flagrant délit les auteurs d'incivilités environnementales qui polluent allègrement notre Commune, en se croyant intouchables.

Notre homme sera sur le terrain de manière aléatoire, de jour comme de nuit et week-end compris.

Avec son apport et le renforcement progressif du réseau de caméras de surveillance, il sera désormais encore plus risqué d'utiliser les sites de bulles à verre comme déchetteries, de planquer ses déchets ménagers dans les poubelles publiques ou, entre autres joyusetés, de jeter ses « crasses » dans les chemins de remembrement...

Rappelons que les amendes pour dépôts clandestins peuvent aller jusqu'à 350 €, outre l'application de la redevance sur les versages sauvages qui, elle, peut aller de 50 à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'€, selon la nature et l'importance de l'infraction.

En sa seule séance du 5 mai dernier, le Collège communal a été amené à appliquer une vingtaine de redevances de ce type, pour des montants allant jusqu'à 800 €.

Rappelons, par comparaison, que 100 kilos de déchets organiques excédentaires au bout de l'année coûteraient 8 €. Le jeu en vaut-il donc la chandelle ?

Plus que jamais, rien ne justifie d'abandonner ses déchets et, en plus... c'est risqué !



8

Conteneurs à puce et déménagements

Vous déménagez : n'emportez surtout pas vos conteneurs !

Tout comme les compteurs d'électricité, d'eau ou de gaz, les conteneurs à puce sont attachés à l'immeuble qu'ils desservent et non à son occupant, qu'il soit propriétaire ou locataire.

Par conséquent, en cas de déménagement, lesdits conteneurs, le vert et le noir, doivent rester en place et ne peuvent, en aucun cas, être emportés par la personne ou le ménage qui s'en va, quelle que soit sa destination.

Celui qui déménage doit prévenir INTRADEL au moyen d'un « formulaire

de déménagement », revêtu du sceau communal d'authentification.



Protégez-vous, protégeons-nous...

Ce formulaire peut être obtenu en suivant le lien <https://www.intradel.be> ou en téléphonant au 04 240 74 74. Il doit être envoyé par courrier à INTRADEL, Service Collectes, Pré Wiggy, 4040 – HERSTAL ou par e-mail à intradel@intradel.be ou encore, pour ceux qui en ont encore un, par fax au 04/ 240.46.33.

Si vous bénéficiez d'un **conteneur collectif** enterré, tout comme le conteneur individuel, le badge qui vous permet

d'accéder au conteneur est attaché au logement et doit y rester. Vous devez également remplir le même formulaire de déménagement.

Votre badge devra ensuite être remis au nouvel occupant en même temps que la remise des clés.

Que l'immeuble soit desservi par des conteneurs individuels ou enterrés, **le nouvel arrivant doit également signaler**

son emménagement au moyen du même formulaire, toujours revêtu du sceau communal.

Si le volume des conteneurs n'est pas adapté aux besoins des nouveaux occupants, ils peuvent demander leur changement gratuitement.

**RIEN NE JUSTIFIE
D'ABANDONNER
SES DECHETS !**

Ici commence la mer!

Ans adhère à la campagne de sensibilisation de la SPGE et des Contrats de Rivière de Wallonie



Les eaux usées domestiques restent un des enjeux majeurs de la qualité de l'eau de nos rivières. Et chacun à un rôle à jouer.

La Wallonie et ses partenaires, dont les communes, investissent l'argent

public pour mettre en place des réseaux d'épuration et des stations d'épurations performantes. Mais leur fonctionnement ne peut être garanti s'il est perturbé par de nombreux déchets et substances nocives.

Il s'agit de lutter contre l'incivisme tout au long du trajet parcouru par les eaux usées domestiques, pour éviter que des pollutions ne se retrouvent dans les cours d'eau, puis la mer, et aillent alimenter le « continent de plastique ».

Et ce trajet commence, notamment et souvent, au départ de nos avaloirs.

A Ans, il y en a près de 8.000.

Bientôt, quelques-uns d'entre eux, les plus visibles à défaut de pouvoir les faire tous, seront dotés d'une inscription, sous la forme d'un pavé ou d'un

marquage au pochoir, mentionnant « Ici commence la mer ».

Ce message symbolique entend rappeler que, pour garantir la qualité de l'eau et protéger la biodiversité, l'idéal est de ne rien jeter dans les avaloirs et d'éviter notamment d'y déverser du white spirit, des huiles de moteur, des peintures et tous autres produits chimiques ou d'entretien non biodégradables, ...

Il veut également souligner l'importance et l'obligation pour chacun d'entretenir sa propre rigole, afin d'empêcher qu'en cas d'averse, des éléments solides, plastiques et autres puissent être charriés vers l'avaloir avec le double risque de le boucher ou, à défaut, d'entraîner ces matières dans nos rivières.

C'est très simple, mais notre qualité de vie et celle que nous laisserons à nos enfants en dépendent.

Le frelon asiatique est arrivé près de chez nous!



Introduit accidentellement près de Bordeaux, le frelon asiatique (*Vespa velutina*), a colonisé plus de 80 % du territoire français et arrive progressivement chez nous.

Cet insecte, dont la piqûre est comparable à celle d'une guêpe, n'est dangereux pour l'homme qu'à proximité immédiate du nid.

Considéré comme une espèce invasive, il n'a en effet ni prédateur, ni compétiteur connu ce qui est préjudiciable pour notre faune.

Le frelon attaque sans merci les abeilles lors de leur envol du rucher, ce qui les prive de leur approvisionnement et les affaiblit. Ce qui aura, à terme des conséquences sur l'apiculture. Il est donc de notre devoir de protéger les abeilles et d'aider nos apiculteurs. Un seul frelon peut tuer jusqu'à 70 abeilles par jour et chaque ni en compte des milliers.

Leur nid de grande taille (peut atteindre 80 cm de haut) est de forme sphérique et construit en matière cartonnée. Il comporte une petite ouverture latérale et se situe souvent en haut des arbres.

Que faire si vous apercevez un nid ?

Contactez sans plus attendre la Cellule Interdépartementale Espèces Invasives (CiEi) du Service Public de la Wallonie (invasivesspw.wallonie.be) ou le M. Michel De Proft, responsable du CRA-W (m.deproft@cra.wallonie.be – 0476 760 532) en vue d'une identification formelle de l'espèce, puis la neutralisation de la colonie (service gratuit).

Pour plus d'information : <http://biodiversite.wallonie.be/frelon>



Walther HERBEN, Echevin de la Gestion territoriale (Travaux, Environnement, Patrimoine, Energie), des Agents Constatateurs, du Développement durable, du Budget et des Finances.

Courriel : walther.herben@ans-commune.be - Contact : Claudia Musardo – 04 247 72 49 | Courriel : claudia.musardo@ans-commune.be

Protégez-vous, protégeons-nous...





Nathalie Dubois,
*Echevine de l'Instruction publique,
de la petite enfance*

Constitution d'une réserve de recrutement de surveillant(e)s de garderies scolaires

Dans le cadre de la préparation de la future rentrée scolaire 2021-2022, l'Administration communale d'Ans constitue une nouvelle réserve de recrutement pour le poste de surveillant(e) de garderies scolaires.

Description de fonction.

Tâches principales.

Les tâches à effectuer sont liées à la surveillance des garderies scolaires et repas de midi.

Profil de la fonction.

- ▶ Être capable de travailler en horaire coupé (matin-midi-soir).
- ▶ Avoir les aptitudes physiques nécessaires pour travailler avec des enfants.
- ▶ Savoir gérer des groupes d'enfants de 2,5 à 12 ans.
- ▶ Avoir la capacité de collaborer avec ses collègues et de maintenir un environnement de travail agréable.
- ▶ Respecter les horaires convenus et les consignes données.
- ▶ Détenir les compétences pratiques pour l'exercice de cette fonction.
- ▶ Avoir la capacité de communiquer les problèmes rencontrés avec l'équipe pédagogique.
- ▶ Accepter de suivre des formations.

Conditions d'accès à la fonction.

- ▶ Diplôme exigé : aucun.
- ▶ Avoir une très bonne connaissance de la langue française.
- ▶ Avoir une expérience dans l'accueil de la petite enfance, avoir déjà travaillé

en collectivité ou avoir un attrait pour l'enfance et l'animation constituent des atouts.

- ▶ Produire un extrait de casier judiciaire modèle II et un certificat médical relatif à l'aptitude au travail et à la manipulation de denrées alimentaires à l'engagement.

Contrat proposé.

Contrat de remplacement ou à durée déterminée.

Démarches à accomplir.

Lettre de motivation, CV et attestations établissant l'expérience devront parvenir à l'attention de Monsieur Jérôme RENETTE, Esplanade de l'Hôtel communal, 1 à 4430 Ans ou via l'adresse mail suivante : jerome.renette@ans-commune.be pour le 30 juin au plus tard.

Pour plus d'information :

Vous pouvez contacter Monsieur Jérôme RENETTE au 04 247 72 32 ou par email : jerome.renette@ans-commune.be



Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32 – Courriel : jerome.renette@ans-commune.be

Protégez-vous, protégeons-nous...





Pour retourner en festival
demain, **je me vaccine**



Wallonie



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



[je me vaccine.be](https://je.me.vaccine.be)



Philippe Saive, Echevin en charge des Sports et de la Culture

La Commune va encore plus loin pour ses clubs!

Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Coronavirus COVID-19, les autorités publiques ont, depuis le vendredi 13 mars 2020, pris une série de mesures d'urgence et de normes pour limiter la propagation de ce virus.

Depuis lors, la gestion des matières sportives en période COVID-19 est encadrée par des protocoles stricts et les autorités communales sont conscientes qu'ils ont des répercussions importantes, parfois dramatiques, sur le fonctionnement des clubs

La plupart de ceux-ci ont été obligés de suspendre leurs activités et/ou de modifier leur mode de fonctionnement.



Cela a eu pour conséquence de générer des pertes de recettes liées à la vie sportive (suspension ou diminution du nombre d'inscriptions) ou encore à la vie extra sportive (notamment la fermeture de cafétérias) alors que les frais de fonctionnement restaient d'actualité.

Conscient de cette situation, le Gouvernement wallon, en sa séance du 19 mars 2021, a proposé de mettre en place un mécanisme de soutien via les communes sur la base des informations recueillies principalement auprès des Fédérations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Bourgmestre, l'Echevin des sports et le Conseil Communal ont voulu aller

plus loin que cette démarche car tous les clubs exerçant leurs activités sur notre Commune, ne dépendent pas nécessairement d'une Fédération reconnue alors qu'ils comptent des centaines d'affiliés.

Une première démarche s'est concrétisée lors du conseil communal du 01 mars 2021, par le versement anticipé des subsides annuels aux clubs afin de leur permettre de soulager leur trésorerie et faire ainsi mieux face à leurs échéances financières.

Ce geste témoigne de la volonté communale de soutien à ce secteur local essentiel. Il complète les aides ponctuelles individuelles que le CPAS, via son fonds spécial covid, apporte aux personnes et/ou structures en difficulté (Pour tout renseignement : 04 247 74 03 (M. Moisse) ou le 04 247 74 04 (M^{me} Collinet).

Et nous ne comptons pas en rester là. Notre objectif est que tout acteur local,

– commerce, indépendant, acteur sportif et/ou culturel, – qui vit des moments difficiles puisse être soutenu en toute équité. L'exercice est difficile mais l'objectif est clair : éviter que nos différents acteurs locaux soient contraints, à court ou moyen terme, de cesser leurs activités.

C'est dans ce contexte, qu'un questionnaire a été envoyé à tous les clubs sportifs ansois afin de permettre de fixer les priorités au regard de leurs propres difficultés.

Si vous aussi, vous êtes un club sportif Ansois et que vous n'avez pas pris connaissance de ces différentes aides, n'hésitez pas à contacter le service des Sports ou la Régie AnSports au 04 247 74 91 ou par courriel : sports@ans-commune.be

Soucieux d'être partenaire, également dans l'adversité, le Bourgmestre et l'Echevin des Sports sont là pour vous soutenir et vous écouter.

Exposition WAXWEILER

11 juin > 4 juillet 2021
Château de Waroux



Le credo de l'artiste est sans conteste le refus de la banalité. Tout ce qui est ordinaire et banal ne l'intéresse pas.

La peinture est avant tout pour lui un "plaisir solitaire" qu'il aime à partager de temps à autre à l'occasion d'une exposition. Il voudrait que ses oeuvres provoquent chez le spectateur étonnement et rêverie.

Il utilise pour la "mise en scène" de ses tableaux les matériaux les plus divers : spaghetti, crayons, billets de banques... Les sujets sont peints, eux, de manière classique et figurative.

L'humour est pour lui une manière de vivre. Il aime provoquer et faire la preuve de la richesse poétique de son imagination.

Il aime à conclure une visite par ces mots « Si vous quittez mes toiles en gardant dans votre esprit un sentiment d'ironie et d'humour, c'est que nous aurons fait un bout de chemin ensemble ».



- Château de Waroux, rue de Waroux, 301, 4432 Ans (Alleur)
- Exposition accessible du 11 juin au 4 juillet, du mardi au dimanche, de 14 à 18 h
- Entrée gratuite | La plupart des œuvres sont accessibles à la vente
- 04/247 72 73 – 04/371 98 38 – www.chateau-waroux.be



LA COMMUNE D'ANS PRESENTE

MELANGE DE COULEURS

FESTIVAL MUSICAL




19
JUIN
16H > 21H

ESPLANADE RUE MONFORT - ANS
NICE IDÉE (19 H) ENTOURÉ DE
16 H - BOOT PLUG : Rock
17 H - La BC COLLECTIF : Rock'n Rap
18 H - JACQUES C'LAIR : Pop

20
JUIN
16H > 20H

PLACE MATTEOTTI - ANS
NICE IDÉE (18 H) ENTOURÉ DE
16 H - MONSIEUR MK : Rap
17 H - SUBER OAKS : Indie rock

ENTRÉE GRATUITE | INFO  | RESPECT RÈGLES COVID • MASQUES OBLIGATOIRES



Contact : melangedecouleurs.festival@gmail.com

une organisation de l'Echevinat de la Culture de la Commune d'Ans



Anne-Marie Libon,
*Echevine en charge du Logement
et de l'Urbanisme*

GARANTIE LOCATIVE Prêt à taux 0

Vous peinez à constituer la garantie locative pour votre futur logement ?

Payer une caution locative se révèle parfois être un véritable obstacle pour accéder à la location. Et la crise que nous traversons n'a fait qu'accroître cette situation. De nombreux ménages se retrouvent dans l'impossibilité de constituer la garantie locative par manque de liquidités ou d'épargne suffisante.

Depuis ce 3 mai, le Gouvernement wallon a mis en place un mécanisme de **prêt à taux zéro** (prêt à tempérament) à destination des candidats-locataires leur permettant ainsi de disposer du montant nécessaire pour la constitution de la garantie locative.

Pour qui ?

Accessible pour les baux de résidence principale, de colocation et pour les baux étudiants en fonction des revenus des demandeurs, ce prêt est soumis à des conditions d'accès, dont notamment la situation du bien (sur le territoire de la Région wallonne, à l'exception à l'exception des communes situées en communauté germanophone), les revenus du demandeur, l'âge du demandeur (majeur ou mineur émancipé), la durée minimale du bail, ...

Comment ?

Les demandes de prêt sont gérées par la Société wallonne du Crédit social (www.swcs.be) et peuvent être introduites soit en ligne via la plateforme AppiCredit, soit par courrier ou courriel, soit par téléphone 078 158 008).

Les démarches administratives seront simplifiées afin d'assurer un traitement rapide des demandes

Quels montants ?

- | Pour les baux des résidence principale/ colocation : 2 mois de loyer maximum.
- | Pour les baux étudiants : 3 mois de loyer maximum.

Et le remboursement ?

La durée du remboursement est fixée en fonction des capacités financières du demandeur.

- | Pour les baux de résidence principale/ colocation : 36 mois maximum.
- | Pour les baux étudiants : 24 mois maximum.

Attention : dans le cas de baux de résidence principale ou de colocation uniquement, le demandeur ne peut pas avoir plus de deux prêts « garantie locative » en même temps.

Retrouvez toutes les précisions utiles sur le site www.swcs.be.



Protégez-vous, protégeons-nous...





Christopher Gauthy,

Echevin de la Santé et des Affaires économiques en charge de l'Adl



L'Agence de Développement Local d'Ans distribue des kits de soutien aux coiffeurs, esthéticiennes et autres métiers de contact.

Fermés à plusieurs reprises, les salons de coiffure, les instituts de beauté et autres métiers de contact ont enfin eu le feu vert pour leur réouverture et la reprise de leurs activités ce 26 avril.

Dans le cadre de ses missions de promotion et de soutien aux commerces de proximité, l'Agence de Développement Local de la Commune d'Ans présidée par l'Echevin des Affaires économiques Christopher Gauthy a souhaité les soutenir lors de cette réouverture.

Dès lors, des « kits sécurité » pour les métiers de contacts ont été réalisés et distribués à ces acteurs dès ce 27 avril. Ces kits comprenaient : photo d'illustration ci-jointe

- Un bidon de 5 litres de gel hydroalcoolique
- Deux boîtes de 50 masques chirurgicaux

Un spray désinfectant de 1,5 l

Par cette action, la Commune d'Ans souhaite montrer son soutien aux secteurs en difficulté suite à la crise sanitaire actuelle et les aider à accueillir leurs clients sereinement dans le respect des normes de sécurité en vigueur. Cette distribution a lieu en étroite collaboration avec les Gardiens de la paix.

Plus d'informations :
ADL (Agence de Développement Local)
Anne Moreau et Amélie Cialone
04 247 72 95 – 93
adl@ans-commune.be



**Vous avez 65 ans ou + et vous voulez vous faire vacciner
appelez le numéro gratuit**

0800 45 019

pour prendre rendez-vous.

Le service social communal reste aussi à votre disposition :

04 247 72 94

Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.

Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be -

Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : marianne.grella@ans-commune.be

Protégez-vous, protégeons-nous...





Yves Parthoens,

Président du CPAS en charge des Affaires sociales

Le Service de Médiation de Dettes du CPAS d'Ans : un intermédiaire sur la route de l'équilibre budgétaire.

Détaché de l'antenne principale du CPAS, le service de médiation de dettes se situe rue de l'Yser au numéro 50 à 4430 Ans, au sein du même bâtiment que le service de guidance énergétique. Il est composé de deux assistantes sociales et d'une secrétaire.

Ce service vient en aide aux personnes en situation de surendettement, domiciliées sur la commune afin de les aider, dans la mesure du possible, à rembourser leurs dettes tout en menant une vie décente. Par surendettement, il faut entendre une impossibilité de faire face à toutes ses charges, un déséquilibre entre ses revenus et ses dépenses. Il peut s'agir de plusieurs dettes ou d'une seule dette démesurée par rapport au budget du ménage, appelée dans ce dernier cas « dette structurelle ».

Noyé dans les factures ?

De la bouée de sauvetage à l'apprentissage de la nage.

Le travail de médiation se décline en plusieurs étapes. La première chose est de réaliser le budget du ménage et au besoin le rééquilibrer. Ensuite, il faut dresser la liste des dettes et prendre contact avec l'ensemble des créanciers. En fonction du bilan, soit des plans d'apurement peuvent être négociés, soit la personne peut être orientée vers une procédure en règlement collectif de dettes. Dans certains cas malheureusement, face à un constat d'insolvabilité, aucune de ces deux options n'est possible, et c'est uniquement sur le budget et l'accompagnement qu'il faut travailler, en s'assurant

aussi de la légalité des créances et des frais réclamés.

Dans tous les cas, un point d'honneur est mis à assurer un suivi assidu voir une guidance budgétaire afin que les personnes reprennent progressivement la gestion de leur budget et maintiennent l'équilibre trouvé.

Il est également intéressant de relever que le service a été désigné comme médiateur dans quelques dossiers de règlement collectif de dettes.

Ça n'arrive pas qu'aux autres ...

Contrairement aux stéréotypes véhiculés, la population qui fréquente le service provient de tous les domaines (allocataires sociaux, travailleurs, indépendants, ...) et les causes de leur endettement sont variées (séparation, maladie, perte d'emploi, difficultés de gestion, ...).

D'ailleurs, la crise sanitaire et sociale liée au Covid a amené une nouvelle population impactée du fait par exemple des faillites ou du chômage temporaire.

Durant cette période, notre travail ne s'est pas arrêté. Même si les phases de « confinement » ont ralenti la demande, en raison notamment des mesures mises en place par le gouvernement (suspension ou ralentissement des procédures d'exécution, ...), s'en est suivie une hausse des demandes d'aide face à un public fragilisé.

D'une manière générale, cette crise a amené un public précarisé par la perte de pouvoir d'achat mais aussi par le côté psychologique de la pandémie car de

nombreuses personnes ont été débordées par la gestion financière et administrative dans un contexte global d'insécurité.

Et l'avenir ?

La médiation de dettes a malheureusement encore de l'avenir devant elle et l'enjeu majeur du travail engagé est de réduire les inégalités mais également de modifier à tous les niveaux notre manière de consommer.

Si le profil du surendettement évolue en fonction de la société dans laquelle nous vivons, force est de constater que la problématique perdure et est intimement liée à des questions plus profondes sur notre mode de consommation.

Et si nous n'en sommes pas coupables, nous en sommes en partie responsables et c'est bien, car cela signifie aussi que nous avons le pouvoir de changer les choses.

Coordonnées :

Service de Médiation de Dettes du CPAS d'Ans

Rue de l'Yser, 50 à 4430 ANS

ABATE Jessica – 042 477 405 (Accueil principal)

Jessica.abate@ans-cpas.be

MOERMANS Sabine – 042 477 401 (Assistante sociale et responsable du service)

Sabine.moermans@an-cpas.be

FRANCESCHINI Stéphanie – 042 477 402 (Assistante sociale)

Stephanie.franceschini@hotmail.be

Yves Parthoens, Président du CPAS en charge des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : yves.parthoens@ans-commune.be Contact : 04 247 74 10



Protégez-vous, protégeons-nous...

Coronavirus Covid 19 : Vous éprouvez des difficultés pour vous faire vacciner, les Services communaux sont là pour vous aider...

Le Collège communal ansois a pris plusieurs initiatives afin que l'ensemble de la population puisse avoir accès à la vaccination.

fixer le rendez-vous de la vaccination en tenant compte des disponibilités du personnel présent.

SERVICE SOCIAL :

Si vous n'avez pas accès à Internet pour enregistrer et confirmer votre rendez-vous au centre de vaccination, le Service social de la commune d'Ans pourra vous aider dans vos démarches.

Pour tous renseignements : 04 247 72 94 – 04 247 72 76

Pour tous renseignements :

04 247 74 50. martine.ninane@ans-cpas.be

CPAS :

Si vous êtes dans l'impossibilité matérielle de vous rendre sur le site de vaccination, le taxi social du CPAS d'Ans pourra vous y aider. Dans cette logique, ce seront les services du CPAS d'Ans qui effectueront les démarches informatiques afin de



LE CPAS PEUT VOUS AIDER



- AIDE AU LOGEMENT
- AIDE POUR FAMILLES EN DIFFICULTÉ
- BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ
- AIDE FINANCIÈRE
- AIDE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE
- AIDE MÉDICALE
- FACTURES IMPAYÉES



**AIDE SPECIALE COVID
NON RESERVEE
AUX BENEFICIAIRES DU REVENU
D'INTEGRATION SOCIALE (RIS)**

MÊME SI C'EST NOUVEAU POUR VOUS,
N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT
AVEC LE CPAS D'ANS AU 04/247.74.10
ou AUX NUMÉROS SUIVANTS :

- ERIC MOISSE : 04/247.74.03
- CÉCILE COLINET : 04/247.74.04

OU ENCORE PAR MAIL :

- eric.moisse@ans-cpas.be ou
- cecile.colinet@ans-cpas.be ou
- accueil@ans-cpas.be

**AVEC LA CRISE COVID19,
VOTRE SITUATION A PEUT-ÊTRE CHANGÉ !**

CPAS D'ANS, RUE EDOUARD COLSON, 148 À 4431, ANS-LONCIN OU RUE DE L'YSER, 50 À 4430, ANS

Protégez-vous, protégeons-nous...



Agenda : Vive la vie!

Du 21 mai au 6 juin 2021

Château de Waroux

Exposition : Lign(é)le d'artistes

Trois artistes ansois composent cette exposition au Château de Waroux : René Mewissen, sa fille Irène Mewissen et son gendre Georges Joyeux



Infos pratiques : expo accessible sans réservation du mardi au dimanche de 14 à 18 heures. Renseignement : 04 247 72 73 – 04 371 98 38 – www.chateau-waroux.be – Entrée libre

Vendredi 4 juin 20 h 30 – 22 h 30

Concert JAZZ

L'Âme des Poètes – « Le Métèque »



Jean-Louis Rassinfosse (contrebasse), Pierre Vaiana (saxophone soprano), Fabien Degryse (guitare).

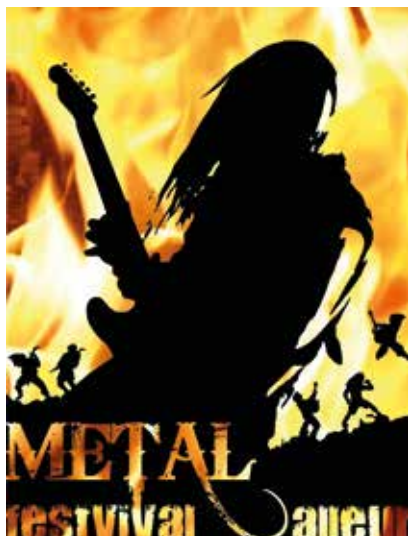
Centre culturel d'Ans
Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1.25€ (art.27)
Préventes disponibles sur centreculturelans.be

Samedi 5 juin 20 h (portes à 19 h 15)

Concert METAL

Little Lucid Moments – Down tu Dust

Centre culturel d'Ans
Entrée : 6€ (prévente & membre CcAns) / 8€ sur place / 1.25€ (art.27)
Prévente disponible aux bureaux du centre culturel ou sur centreculturelans.be



Dimanche 13 juin 14 h – 17 h 30

Repair Café



Faites réparer vos équipements défectueux et bénéficiez de conseils et astuces réparation gratuitement, et dans la bonne humeur ! Les ateliers présents seront communiqués sur centreculturelans.be le vendredi 11 mars

Centre culturel d'Ans
Entrée libre
Infos supplémentaires : centreculturelans.be ou fchaballe.cca@skynet.be

Vendredi 18 juin 20 h 30

Concert JAZZ

Guy Cabay Lemon Air Collection

Guy Cabay (vibraphone), Julien Cuvelier (saxophone alto), Bastien Jeuniaux (guitare), Basile Lahora (contrebasse), Arnaud Cabay (batterie)

Dans le cadre du concert reporté pour la journée internationale du jazz.

Centre culturel d'Ans
Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1.25€ (art.27)
Préventes disponibles sur centreculturelans.be



Dimanche 20 juin 10 h 30

Spectacle

Taama – Par le Théâtre de la Guimbarde



Spectacle Jeune Public, dès 1 an.

Centre culturel d'Ans
Entrée (enfant et adulte) : 7€ en prévente / 9€ sur place / 1.25€ (art.27)
Préventes via www.centreculturelans.be



Samedi 26 juin 10h – 12h

Atelier BiMZ Kids

Je percuter, tu percutes

Animé par Rythm Hands Groove

De 6 à 12 ans

Une collaboration du Centre culturel d'ans et du CJLg – Centre de Jeunesse Liège

Centre culturel d'ans

Prix : 7€ – Attention, atelier limité à 12 enfants !

Accessible aux 12 premiers inscrits (ou 10 selon les mesures sanitaires)

Réservation sur www.centreculturelans.be



Mardi 29 juin 21h

**Ciné-club (à la maison)/Rencontre-débat
Je n'aime plus la mer**

Documentaire d'Idriss Gabel

En présence du réalisateur.

Lien d'accès au film et à la salle ZOOM envoyé par mail aux participants le jour de l'événement

Infos et réservations : ewindels.cca@proximus.be ou centreculturelans.be

GRANDE VENTE
de livres d'occasion

Livres à partir de 0,50 €
Samedi 5 juin 2021 de 9 h à 15 h

BIBLIO ARSENE SOREIL RUE W. JAMAR, 168 à ANS (Côte d'Ans)

Les informations présentées ici peuvent être soumises à changement suivant l'évolution du contexte sanitaire. Nous vous invitons à vérifier la validité de ces informations via le site centreculturelans.be

Un magnifique geste au profit de nos Aînés...

Omniprésent depuis de nombreuses années sur le territoire communal au niveau de la place des Anciens Combattants mais aussi des diverses foires ou braderies, les établissements Havard font incontestablement partie des institutions commerciales ansoises de proximité qui jouent un rôle très important dans la vie quotidienne. Un rôle commercial local certes mais

aussi social, ce type de commerce crée des contacts et anime les quartiers. Pour la seconde année consécutive, dans la cadre de cette pandémie de Covid, le sympathique propriétaire des établissements Havard, Monsieur Hubert Bleus a distribué gratuitement ce 21 avril sa spécialité en l'occurrences des lacquemants dans les 3 maisons de repos installées à Ans. Plusieurs

centaines de lacquemants ont ainsi été distribués dans le plus pur respect des règles sanitaires à la Résidence de Loncin, Aux Myosotis et au Vert Bocage. Cette distribution a eu lieu en présence du Bourgmestre Grégory Philippin et des Echevins Nathalie Dubois et Christopher Gauthy ayant respectivement dans leurs attributions le 3^e âge et la Santé. Merci Monsieur Bleus...



Protégez-vous, protégeons-nous...

Pour voir mes proches
quand je veux demain,
je me vaccine

